

INFO DAY FRANCE



Programme LIFE :
un webinaire pour
décrypter les appels
à projets européens !





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTRODUCTION



Michaël MASTIER,
ingénieur en chef des
ponts, des eaux et des
forêts. *Adjoint au
Directeur de l'action
européenne et
internationale (DAEI)*



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTRODUCTION



Marie-Laure MÉTAYER,
Inspectrice générale
de santé publique
vétérinaire.
*Adjointe au directeur
de l'eau et de la
biodiversité (DEB)*

Programme de l'INFODAY

14h15 - 14h25 : Présentation des PCN, du calendrier des appels à projets 2024 et de l'assistance du Ministère

14h25 - 14h55 : Le programme LIFE 2021-2024 par Mme Nadia LAMHANDAZ de Cinéa

- Présentation du programme LIFE
- Les différents types de projets financés
- Le décryptage des appels à projets 2024

15h15 - 15h45 : Bâtir un projet LIFE ? par Mme Yanna GUISOLAN d'Enviropéa

- Qu'est-ce qu'un projet LIFE
- Comprendre les critères d'évaluation de la Commission Européenne
- Conseils pour le montage de projet

16h05 - 16h30 : Table Ronde : Questions réponses de 2 porteurs de projets français

- LIFE BCR : lutte contre les principales menaces pesant sur la biodiversité métropolitaine
- LIFE VINOSHIELD : protège le vin des effets des variations climatiques

16h30 : Clôture

Les Points de Contacts Nationaux (PCN)

Les Points de Contact Nationaux (PCN) sont mentionnés dans l'article 31 du règlement LIFE 2021/783 pour fournir des services visant à :

- améliorer la qualité globale des propositions soumises,
- organiser des séminaires et des ateliers,
- publier des listes de projets financés dans le cadre du programme LIFE,
- mener d'autres activités telles que des campagnes médiatiques,

afin de mieux diffuser les résultats des projets et de faciliter l'échange d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques, ainsi que la reproduction des résultats des projets à travers l'Union, favorisant ainsi la coopération et la communication. Ils sont nommés et financés par les États membres.

Les Points de Contacts Nationaux (PCN)

PCN Transition
vers l'énergie
propre :
**Maxime
BOUTAULT**

Comité
LIFE

PCN
Atténuation du
changement
climatique et
adaptation:
Samuel LAVAL

PCN Nature et
Biodiversité :
**Marine ARZUR-
GAUTIER**

Comité
LIFE

PCN Nature et
Biodiversité :
Jérémy LE RAY

PCN Économie
Circulaire et
Qualité de Vie :
**Meidy
GUEHAM**

Comité
LIFE

Coordination
des PCN et de
l'assistance
**Meidy
GUEHAM**

Coordination
et Animation
externe
**Adélia
ASSELIN**

Pour contacter un PCN, convenir d'un rdv ou poser vos questions, une adresse unique est à votre disposition par mail sur la boîte fonctionnelle : lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Les PCN et le Comité LIFE

Le programme LIFE est encadré par un règlement et un programme de travail pluriannuel:

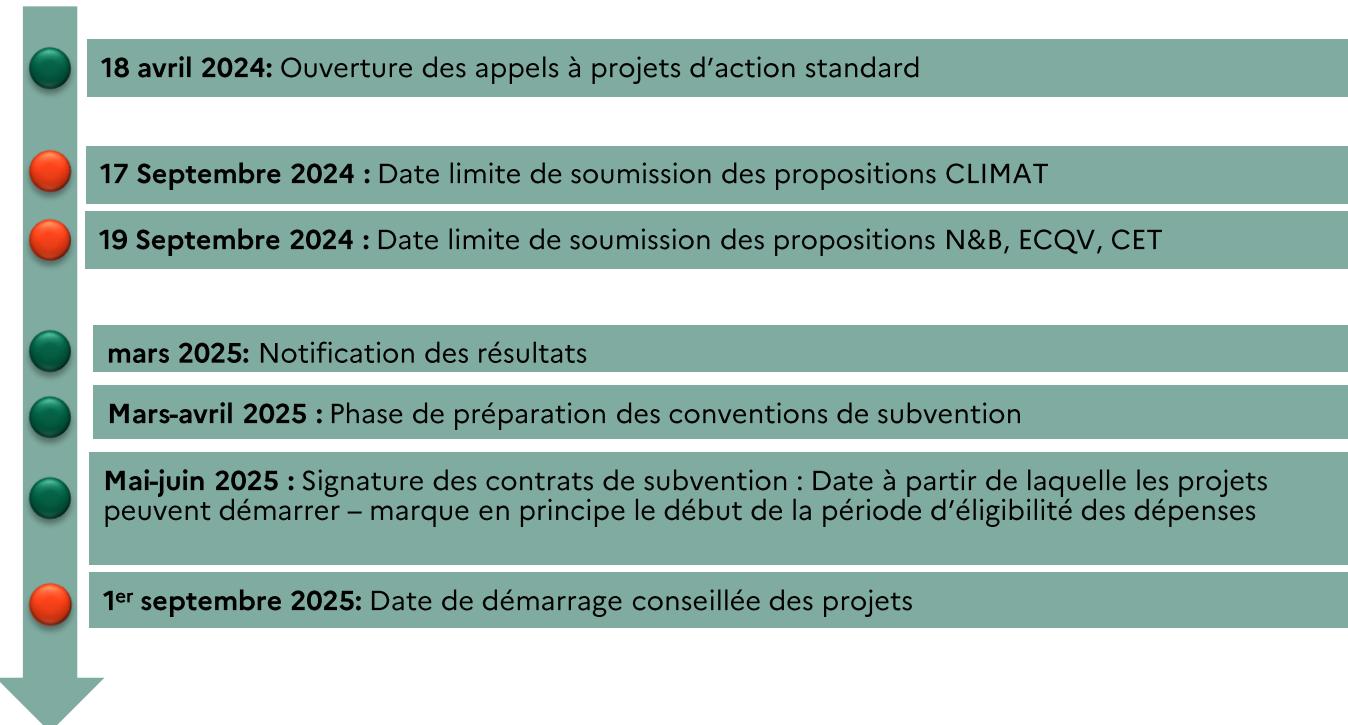
- Le programme LIFE 2021-2027 est régi par le règlement 2021/783 du Parlement européen et du Conseil établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE).
- Le programme de travail pluriannuel 2021-2024 précise les modalités de mises en œuvre du règlement et définit des critères plus précis et des objectifs spécifiques à chaque sous programme. La feuille de route actuelle court jusqu'au 31 décembre 2024.

La France est active au sein du Comité LIFE. Un organe consultatif défini à l'article 23 du règlement LIFE 2021/783. En règle générale, il a un rôle consultatif dans la mise en œuvre du programme LIFE.

- Les représentants du **Comité LIFE** sont officiellement nommés par les États membres et jouent un rôle formel, par exemple en donnant leur avis sur le Programme de travail pluriannuel LIFE.
- Les PCN - membres du comité LIFE travaillent actuellement à la définition du programme pluriannuel 2025-2027 et de ses priorités.

Chaque année, la publication d'un appel à projets par domaine prioritaire définit les conditions et critères d'éligibilité.

Calendrier des appels à Appels à projet d'action standard (SAP) 2024



L'assistance du MTECT

Le Ministère soutient les porteurs de projets français qui souhaitent candidater aux appels à projets du programme européen LIFE.

Cette assistance est gratuite pour les porteurs de projets, prise en charge par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Le Ministère.

Elle bénéficie à environ une trentaine de projets par an (dont deux projets intégrés) pour aider les porteurs de projets à améliorer leur proposition sur le fond et sur la forme, de manière à satisfaire au mieux les exigences de la Commission européenne

Vous disposerez de 12 heures d'accompagnement pour répondre à vos questions sur la construction de votre candidature (assistance réalisée sous la forme de réunions téléphoniques, échanges de mails, etc.).



Une relecture de votre proposition:

Une analyse de votre proposition une fois celle-ci rédigée, au regard des critères d'évaluation de la Commission.

Comment demander l'assistance du MTECT

Pour bénéficier de l'assistance spécifique, les porteurs de projets LIFE doivent compléter un formulaire de demande d'assistance (FDA), qui permet d'évaluer le niveau de préparation et d'adéquation du projet avec les exigences du programme LIFE.

Rendez vous sur la page internet LIFE du Ministère:

<https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

Remplir le **formulaire de demande d'assistance (FDA)** disponible en téléchargement sur le site LIFE du MTECT

Renvoyer le document par mail sur la boite mail : lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Tout au long de l'année

Après analyse, l'assistance est attribuée dans la limite des budgets disponibles

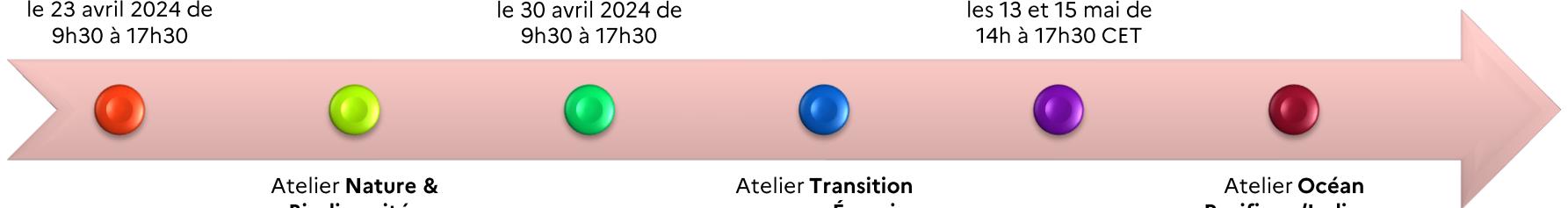
Les webinaires de formation

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires organise des ateliers détaillant le dossier de candidature et les exigences à remplir pour rédiger une bonne proposition LIFE aux dates suivantes :

Atelier Climat :
le 23 avril 2024 de
9h30 à 17h30

Atelier Économie
Circulaire et
Qualité de Vie :
le 30 avril 2024 de
9h30 à 17h30

Atelier Océan
Atlantique/Indien :
les 13 et 15 mai de
14h à 17h30 CET



Atelier Nature &
Biodiversité :
le 25 avril 2024 de
9h30 à 17h30

Atelier Transition
vers une Énergie
Propre :
le 7 mai 2024 de
9h30 à 17h30

Atelier Océan
Pacific/Indien :
les 14 et 16 mai de
6h à 9h30 CET

Pour vous inscrire aux ateliers, scannez ce QR code





Le Programme LIFE 2021-2027, les sous-programmes et types de projets financés

Présentation à la journée d'information du Programme LIFE

Nadia Lamhandaz, Adrien Bullier CINEA

19 avril 2024



Contenu de la présentation

- Le Programme LIFE 2021 – 2027 et ses sous-programmes
- Les types de projets
- Les appels 2024



Présentation générale du programme LIFE



Le nouveau programme LIFE 2021-2027

- L'ensemble du programme LIFE contribue à 100% aux objectifs généraux et spécifiques du "Pacte vert pour l'Europe"
- L'unique programme européen dédié exclusivement à l'environnement, la conservation de la nature et l'action climatique.
- Pour la période 2021-2027, un budget de **5,43 milliards €**.
- Le programme de travail pluriannuel pour **2021-2024** a été adopté en juillet 2021 – dernier appels à projets en 2024
- Le programme de travail pluriannuel pour **2025-2027** est en cours d'élaboration.



Le programme LIFE 2021-2027

Contribuer à la transition vers une économie durable, circulaire, économe en énergie, reposant sur les énergies renouvelables, neutre pour le climat et résiliente au changement climatique

Protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement

Enrayer et inverser la perte de biodiversité



Nature et Biodiversité



Economie circulaire et qualité de vie



Action pour le climat



Transition vers l'énergie propre

Projets

- Mettre au point et expérimenter des techniques et des approches éco-innovantes
- Contribuer à la mise en œuvre et à l'application de plans et stratégies en accord avec la législation de l'UE.
- Promouvoir les meilleures pratiques et les changements comportementaux
- Servir de catalyseur pour le déploiement à grande échelle de solutions efficaces

Législation et politiques

- Soutenir leur développement, leur suivi et leur application
- Aider les Etats membres à améliorer leur mise en œuvre

Bénéficiaires des subventions:

Autorités publiques
Entreprises privées
ONGs et représentants de la société civile



Sous-programme « Nature et Biodiversité »



Nature et Biodiversité

Contribution à:

Enrayer et inverser l'appauprissement de la biodiversité.

Soutenir le réseau Natura 2000 et la mise en œuvre des cadres d'action prioritaire.

Intégrer les objectifs liés à la nature et à la biodiversité dans d'autres politiques et programmes de financement.

Actions-type

Projets visant à préserver et restaurer la nature dans le réseau Natura 2000.

Protection des espèces

Espèces exotiques envahissantes

Restauration des écosystèmes et bien plus encore...

Mise en œuvre intégrée du cadre d'actions prioritaires et de la Stratégie Biodiversité.

Subventions d'un faible montant en faveur de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques et dans les pays et territoires d'outre-mer (BEST)



Sous-programme « Économie circulaire et qualité de vie »



Economie circulaire et qualité de vie

Contribution dans les domaines de:

Économie circulaire, bruit, air, produits chimiques, économie verte et circulaire, accidents industriels, gestion marine et côtière, sols, déchets, eau et environnement urbain.



Actions-type

Soutien aux pouvoirs publics et autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la législation de l'UE.

Soutien aux technologies et solutions prêtes à être mises en œuvre dans des conditions proches du marché, à l'échelle industrielle ou commerciale, pendant la durée du projet.

Projets intégrés dans les domaines suivants: air, eau, déchets et économie circulaire (nouveau). Favoriser le déploiement et l'accès au financement.



Sous-programme « Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci »



Action pour le climat

Contribution à:

La transformation de L'Union européenne en une société neutre pour le climat et résiliente au changement climatique notamment au travers de:

L'atténuation du changement climatique
L'adaptation au changement climatique et la gouvernance



Actions-type

En ce qui concerne l'atténuation du changement climatique, projets contribuant de manière significative à la mise en œuvre de:

- La politique énergétique et climatique à l'horizon 2030
- Les plans nationaux des États membres de l'UE en matière d'énergie et de climat
- La Stratégie à long terme à horizon 2050 de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique:

- Projets qui soutiennent la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'adaptation de l'UE et sa déclinaison au niveau national



Sous-programme « Transition vers l'énergie propre »



Transition vers l'énergie propre

Mobiliser et responsabiliser les **consommateurs**

cadre réglementaire pour des bâtiments

Déploiement de technologies, de services et de **modèles commerciaux**

Contribuer à:
La création de conditions réglementaires et de marché favorables à la transition énergétique dans les territoires de l'UE

Mobiliser des **investissements locaux et régionaux**

Attirer des **financements privés**

Type d'activités: développer et diffuser les meilleures pratiques, mobiliser les investissements, améliorer les capacités, lever les obstacles sur le marché, sensibiliser, éduquer, responsabiliser.



Type de projets



Qui peut participer au programme LIFE?

- Toute entité juridique (publique/privée) établie dans un État membre ou un pays ou territoire d'outre-mer relevant de cet État ou pays tiers associés au programme LIFE
- Pour les pays tiers, les conditions de participation des pays tiers sont détaillées dans l'Article 6 du Règlement LIFE.
- Les conditions de participation des entités sont détaillées dans l'article 12 du Règlement LIFE et repris dans la section 6 des documents d'appels à projets.
- Pour les entités basées dans des pays tiers non-associés au programme LIFE:
 - ✓ Exceptionnellement autorisées à participer lorsque cela se révèle nécessaire pour atteindre les objectifs d'une action donnée, de manière à assurer l'efficacité des interventions menées dans l'Union;



Supportent en principe le coût de leur participation (=> partenaire associé).



Types d'activités financées par LIFE

- Subventions à l'action:
 - ✓ Projets d'action standard (SAP)
 - ✓ Projets d'actions de coordination et de soutien (CSA) spécifique à CET
 - ✓ Projets stratégiques de protection de la nature (SNaP)
 - ✓ Projets stratégiques intégrés (SIP) spécifique à Climat / ECQV
 - ✓ Projets visant à répondre aux priorités législatives et stratégiques ad hoc (PLP)
 - ✓ Projets d'assistance technique (TA-PP et TA-R)
- Subventions de fonctionnement (ONG): en 2024, 2 appels en parallèle en vue de signature d'un contrat de partenariat multi-annuel de 2 ans puis un contrat de subvention de 1 an. Attention aux critères d'éligibilité qui impose au minimum une présence dans 3 pays éligibles.



Projets d'Action Standard (SAPs)

- Les projets LIFE dits **d'action standard** visent à:
 - ✓ Mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, méthodes et approches innovantes;
 - ✓ Contribuer au socle de connaissances et à l'application des meilleures pratiques;
 - ✓ Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique pertinentes de l'Union en matière d'environnement, y compris en améliorant la gouvernance à tous les niveaux, en particulier par un renforcement des capacités des acteurs publics et privés et la participation accrue de la société civile;
 - ✓ Servir de catalyseur pour le déploiement à grande échelle de solutions techniques et stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique pertinentes de l'Union en reproduisant les résultats, en intégrant les objectifs connexes dans d'autres politiques ainsi que dans les pratiques des secteurs public et privé, en mobilisant les investissements et en améliorant l'accès au financement.
- Taux de co-financement standard de **60%** maximum sauf pour les projets ciblant des habitats et/ou espèces prioritaires et non-prioritaires pour lesquels le taux peut s'élever jusqu'à 75% (sous-programme 'Nature et Biodiversité').
- Durée moyenne de 3 ans pour les projets ECQV/CCM mais peut aller vers 5-7 ans pour certains projets Nature. Durée maximale de 10 ans
- Budget moyen de 1.5 à 2.5M€. Les budgets doivent être cohérents avec les activités et varient de 0.9 MEUR à 10-15MEUR (notamment en cas d'achat de terres ou d'infrastructures).



Actions de coordination et de soutien

Sous-programme ‘Transition vers l’énergie propre’

- Type de subvention standard pour le sous programme « Transition vers l’énergie propre »
- Éliminer les obstacles au marché à travers le renforcement des capacités, la diffusion de l’information et des connaissances, et la sensibilisation.
- Activités et impacts définis annuellement pour chaque priorité, en fonction des développements du marché et des priorités politiques
- Pas de financement d’infrastructures
- Consortiums transnationaux en général, certaines priorités acceptent des candidatures d’un seul pays;
- Taux de co-financement standard maximum de **95%**
- Durée moyenne de 3 ans
- Budget moyen de 1,5 à 2 millions d’Euros



European
Commission

Projets stratégiques de protection de la nature (SNaPs) & Projets stratégiques intégrés (SIPs)

- Les SNaPs contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de nature et biodiversité par la **mise en œuvre de programmes d'action cohérents dans les Etats Membres** afin d'**intégrer ces objectifs et priorités dans d'autres politiques et instruments de financement**.
- Les SIPs mettent en œuvre, à une échelle régionale, transrégionale, nationale ou transnationale, des **stratégies ou plans d'actions environnementaux ou climatiques développés par les autorités compétentes des Etats Membres en réponse aux exigences de réglementations ou de politiques spécifiques de l'UE** en matière d'environnement, de climat ou d'énergie, tout en assurant l'implication des parties prenantes, et en favorisant la coordination et la mobilisation d'autres financements de l'UE, nationaux ou privés (au moins un);
- Ciblent la mise en œuvre de plans et stratégies précis : ceux-ci seront définis dans le programme de travail pluriannuel;
- Exploitent les opportunités de financement offertes par ces autres programmes de financement et d'autres sources de financement, tels que des fonds nationaux, et créent des synergies;
- Taux de co-financement de **60% maximum**;
- Durée moyenne comprise entre 5 et 10 / maximale de 14 ans.
- Budget moyen autour de 15 MEUR mais peut être plus important si de la mise en œuvre concrète.

Via le call TA-PP: possibilité de soumettre une proposition pour une assistance technique à la préparation de projets stratégiques. Le taux de co-financement de 60% maximum avec un plafond de 70 000 EUR de contribution européenne pour une durée maximale de 5 ans



Projets visant à répondre aux priorités législatives et stratégiques ad hoc (PLP)

L'appel PLP vise à répondre à des priorités législatives et stratégiques définis avec les états membres de l'Union.

L'appel 2024 définit pour chacun des sous-programmes, les priorités ciblées et les projets attendus.

- Les conditions d'éligibilité et durée maximale (18 à 36 mois) varient en fonction des priorités
- Taux de co-financement : **90%** maximum



Projet d'Assistance Technique - RéPLICATION (TA-R)

- Faciliter le passage à l'échelle ou la réPLICATION des résultats de projets financés par les programmes LIFE successifs ou d'autres instruments financiers européens pour autant qu'ils aient contribué à des objectifs similaires à ceux des programmes LIFE.
- Il s'agit d'aller au delà des activités de réPLICATION ou transfert qui sont attendues dans les projets LIFE. Les projets TA-R doivent mettre en oeuvre des solutions permettant d'éliminer les obstacles identifiés lors de la mise des projets qui de ce fait et malgré des résultats pertinents, ne peuvent pas passer à l'échelle ou être répliqués. Des attendus identiques s'appliqueront aux propositions basées sur des résultats de projets qui auraient été financés par d'autres fonds européens pour autant qu'ils aient contribué à des objectifs similaires à ceux des programmes LIFE.
- Seuls les sous-programmes 'Nature et Biodiversité' et 'Economie circulaire et qualité de vie' sont concernés par l'appel LIFE24 TA-R
- Taux de co-financement : **60%** maximum



Les appels à projets 2024



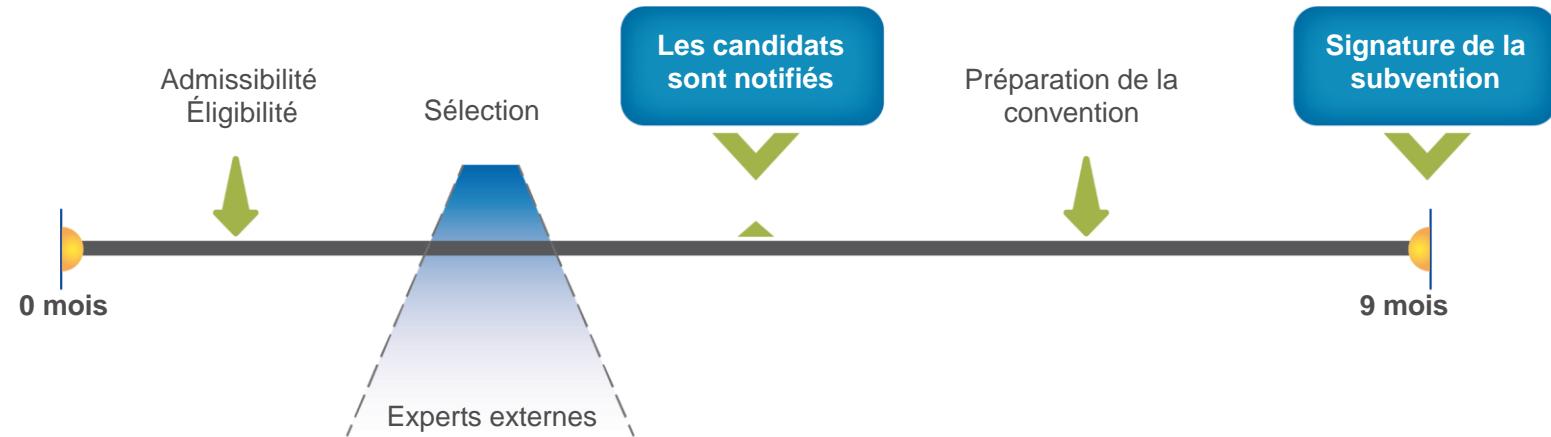
Appels à Projets 2024 – Vue d'ensemble

Appel	Enveloppe indicative (M€)	Date d'ouverture	Date de fermeture	Date indicative de signature des contrats
SAP – Nature et Biodiversité	158,5	18/04/24	19/09/24	Juin 2025
SAP – Économie circulaire et qualité de vie	79,5	18/04/24	19/09/24	Juin 2025
SAP – Atténuation/Adaptation au changement climatique	62	18/04/24	17/09/24	Juin 2025
CSA – Transition vers l'énergie propre	81,25	18/04/24	19/09/24	Juin 2025



Appel	Enveloppe indicative (M€)	Date d'ouverture	Date de fermeture	Date indicative de signature des contrats
SNaP – Projets stratégiques de protection de la nature	70	Phase 1 – Note de concept: 18/04/24 Phase 2 - Proposition complete: Novembre 2024	Phase 1 – Note de concept: 05/09/24 Phase 2 - Proposition complete: 06/03/25	Novembre 2025
SIP - Économie circulaire et qualité de la vie	49			
SIP – Atténuation/Adaptation au changement climatique	30			
PLP – Projets préparatoires	10	18/04/24	19/09/24	Avril 2025
TA-PP	1,1	18/04/24	18/09/24	Décembre 2024
TA-R	6,5	18/04/24	18/09/24	Mars 2025
NGO – FPA	NA	18/04/24	05/09/24	Décembre 24
NGO - SGA	14		17/09/24	

Le processus d'évaluation: vue d'ensemble



Présentations des appels à projets 2024 du 23 au 26 avril 2024 => le programme

- 23/4/24: processus de soumission et d'évaluation et les aspects financiers/contractuels
- Sessions dédiées sur les thèmes prioritaires de chaque sous-programme:
 - 24/4/24: Nature et Biodiversité, Economie circulaire et Qualité de vie, Atténuation du changement climatique et adaptation.
 - 25/4/24: Transition vers une énergie propre
 - 26/4/24: Conventions de fonctionnement pour ONGs
- Opportunités de rencontre et échanges entre porteurs de projet jusqu'au 30 septembre 2024

Enregistrez-vous! → <https://vo-event.swoogo.com/eu-life-info-days-2024/Home>





30 years of bringing green ideas to LIFE

Merci pour votre attention!



https://cinea.ec.europa.eu/life_en



[LIFE Programme](#)



[@LIFEprogramme](#)



[LIFE Programme](#)



[LIFE Programme](#)



[@LIFEprogramme](#)



[LIFE Newsletter](#)



Questions - Réponses



Comment bâtir un bon projet LIFE ?

Qu'est-ce qu'un projet LIFE ?

Un projet qui résout un problème environnemental

Votre projet doit avoir pour objectif **d'améliorer une situation initiale dégradée** / de résoudre un problème – un projet LIFE est une solution à un problème, qui doit résoudre toutes les causes et origines de ce problème (ou a minima les aborder)

Il ne s'agit donc pas d'une action unique, isolée, ou de « prise de relai » des obligations existantes des différents acteurs, mais bien de **projets aux axes d'approche multiples visant une amélioration pérenne et complète.**

Par exemple : un projet de plantation d'arbre en ville n'est pas un projet LIFE. Un projet de végétalisation de la ville via modification du PLU-i, de débétonnisation, de revégétalisation des berges, de choix de plants locaux et propices à la biodiversité, de formation des gestionnaires, d'implication des citoyens etc. serait un projet LIFE.

Qu'est-ce qu'un projet LIFE ?

Un projet avec un impact concret, ambitieux et mesurable sur l'environnement

L'impact de votre projet doit pouvoir être mesuré par rapport à **une baseline connue**

Par exemple :

- passer de 150 tCO₂ émises/mois à 45;
- taux de PM_{2,5} qui passe de 25µg/m³ à 10µg/m³ en moyenne;
- augmentation de la population d'une espèce précise de 15 à 260 individus;
- amélioration de l'état écologique de « mauvais » à « bon » grâce à l'amélioration des critères xx et yy;
- capacité d'investissement dans les EnR débloquée par le projet de xxx€;
- etc.

Vous ne pouvez pas utiliser votre projet pour identifier les problèmes, ou chiffrer votre état des lieux.

Qu'est-ce qu'un projet LIFE ?

Un projet s'inscrivant dans les priorités de l'un des quatre sous-programmes du programme LIFE

- ✓ Nature & Biodiversité,
- ✓ Economie circulaire et qualité de vie,
- ✓ Atténuation et adaptation au changement climatique,
- ✓ Transition vers l'énergie propre

Attention, cela ne suffit pas ! Tous ont des priorités spécifiques, des thématiques (aussi appelés « Areas of Intervention », « Topics » etc.) dans lesquels il faut s'inscrire.

Par exemple :

- Priorités Climat : 1. Actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE, y compris la réduction de l'utilisation de gaz fluorés et de substances appauvrissant la couche d'ozone.
- Priorités ECQV : Restauration, protection et amélioration de la santé des sols et prévention de la dégradation des sols, y compris la perte de sol, également par des actions innovantes
- Priorités Nature & Biodiversité : priorité aux projets de restauration d'habitats ou la pollinisation par les animaux jouent un rôle important

Qu'est-ce qu'un projet LIFE ?

Des projets dotés d'un budget significatif

En moyenne, les projets standards ont souvent un budget variant entre 2 et 5 millions d'euros, mais cela peut être moins, ou plus ! Les porteurs sont libres de déterminer le montant dont ils ont besoin (sauf pour CET, pour lequel des budgets indicatifs sont donnés par la Commission)

Nous recommandons cependant de ne pas déposer de projet dont le budget total serait inférieur à 600 000€ - ce serait déjà un très petit projet, or la Commission recherche des projets « à impact ».

D'une durée adaptée au type de projet LIFE choisi :

Les projets LIFE standards ont souvent une durée de 3 à 5 ans (un peu plus pour N&B), mais là encore ce n'est qu'une moyenne.

La plus-value européenne d'un projet LIFE

La plus-value européenne signifie que le projet apporte quelque chose à l'Union européenne. Elle est indispensable à tout projet européen et donc à tout projet LIFE. La « plus-value » est multiple et est constituée de plusieurs éléments:

Contribuer de manière ambitieuse aux politiques de l'Union européenne

- Il est toujours indispensable d'établir un lien clair entre le projet et les politiques européennes de l'environnement, du climat et de l'énergie, en citant explicitement les objectifs de l'UE tels que fixés dans différentes stratégies (par exemple le Green Deal) ou textes législatifs (par exemple la Directive-cadre sur l'eau).
- La contribution aux politiques de l'UE sera d'autant plus importante que les résultats chiffrés du projet et sa réPLICATION seront élevés.

Développer et tester une solution innovante

- Il y a un intérêt en soi à favoriser le développement d'acteurs et de solutions innovantes : afin que les acteurs européens soient compétitifs ou même leader sur de nouveaux marchés / nouveaux domaines.
- La solution peut être innovante d'un point de vue technologique mais aussi en termes de méthodologie, de gouvernance, etc. **NB** : le caractère innovant est demandé pour certaines priorités des appels LIFE, mais pas toutes !

Favoriser la collaboration transfrontalière / transnationale entre Etats membres de l'Union européenne

- Cela n'est pas obligatoire dans un projet LIFE (sauf pour certains appels CET) mais sera toujours valorisé et un gage de plus-value européenne supplémentaire – des points bonus sont liés à cet aspect

La plus-value européenne d'un projet LIFE

La plus-value européenne signifie que le projet apporte quelque chose à l'Union européenne. Elle est indispensable à tout projet européen et donc à tout projet LIFE. La « plus-value » est multiple et est constituée de plusieurs éléments:

Un projet avec des synergies

- Le projet permet de mettre en œuvre d'autres politiques européennes autres que celles liées à son sujet principal. Par exemple, un projet « Adaptation au changement climatique » qui aurait un impact positif sur la biodiversité, ou bien un projet ayant un impact positif sur l'emploi, l'économie, etc.
- Le projet reprend les résultats d'un autre projet européen
- Le projet respecte de grands principes transversaux importants pour l'UE : marchés verts, écolabels, « do no harm », etc.

Un projet durable qui va être répliqué et utilisé à une plus grande échelle :

- Durabilité : un projet qui a un impact à long terme, et dont les actions clefs se poursuivent au-delà de la subvention LIFE
- La dissémination des résultats : la diffusion des résultats du projet le plus large possible aux publics-cibles pertinents
- La réPLICATION/ massification : s'assurer que les solutions identifiées comme efficaces au sein du projet soit appliquées à une plus grande échelle

L'importance du budget

La plus-value européenne signifie que le projet apporte quelque chose à l'Union européenne. Elle est indispensable à tout projet européen et donc à tout projet LIFE. La « plus-value » est multiple et est constituée de plusieurs éléments:

Le « Good Value for Money »

- C'est le rapport entre les impacts de votre projet et la subvention demandée à l'Union européenne :
- Plus le projet a des impacts importants avec un budget faible plus cette « value for money » sera importante
- Il est possible d'avoir un budget important mais il faudra des impacts très forts pour que ce ratio reste bien évalué

La transparence budgétaire

- **Être réaliste et sincère sur les besoins budgétaires engendrés par les actions du projet:** il faut que le budget reflète la description technique des activités de votre dossier de candidature
- Pour chaque action, passer en revue les différentes catégories de coûts et estimer les dépenses qui devront être encourues pour exécuter la tâche en question
- Être le plus précis possible : pas de « lump sum », c'est-à-dire pas de montant « en gros » sans description du contenu
- Un budget manifestement sous-estimé ne sera pas vu d'un bon œil

Qu'est-ce qu'un projet LIFE n'est pas ?

Un projet sans lien direct avec la politique environnementale et climatique de l'UE

- Le principal objectif du projet doit être environnemental, climatique ou lié à l'énergie propre, et surtout pouvoir présenter des impacts directs et chiffrés sur ces éléments

Un projet centré autour de coûts d'infrastructure

- Si les principales dépenses du projet consistent dans le simple financement d'investissements sans valeur innovante ou démonstrative, et sans plus-value européenne, un financement LIFE ne sera pas pertinent. Attention, le fait que telle ou telle infrastructure n'existe pas ou ne soit pas disponible « chez vous » n'en fait pas une innovation : cet aspect s'évalue à l'échelle régionale, au minimum

Un projet centré autour d'actions de recherche fondamentale / d'acquisition de connaissance

- Si votre projet améliore l'état des connaissances sans avoir d'impact concret sur l'environnement ou le climat pendant sa mise en œuvre, un financement LIFE ne sera pas pertinent
- Vous devez de plus connaître votre état de l'art pour pouvoir décrire un contexte chiffré – vous ne pouvez donc pas prévoir d'acquisition de connaissance sur ce sujet (ou alors à la marge, en « affinage »)

Qu'est-ce qu'un projet LIFE n'est pas ?

Un projet réalisé en majorité par des prestataires/de l'assistance externe

➤ Le recours à des prestataires est tout à fait possible, mais ne doit pas représenter la majorité de vos coûts – un projet LIFE doit être réalisé par un partenariat identifié. Une limite est donc fixée : le coûts de prestation ne doivent pas dépasser 30% du budget total. Cette limite est souple, mais tout dépassement devra être fortement justifiée.

Un projet avec un budget inférieur à 500 000/600 000€

➤ Bien souvent l'envergure de ces projets ne permet pas de dégager un impact suffisamment ambitieux pour le programme LIFE

Un projet n'ayant qu'un intérêt local/interne uniquement

➤ Votre projet doit pouvoir bénéficier à d'autres acteurs que vous

Par exemple

Un bailleur social souhaite rénover son parc immobilier et a besoin de financement pour les travaux relatifs à l'isolation des logements et à leur équipement en système de chauffage performant.



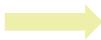
Ce projet n'est pas un projet LIFE s'il ne vise aucune innovation ou démonstration dans les investissements envisagés et/ou du dispositif de financement de la rénovation énergétique

Une collectivité souhaite verdier son territoire en finançant la plantation de 5 000 arbres sur une durée de 4 ans.



Doté d'un impact relativement faible et sans véritable plus-value européenne ou valeur démonstrative, un financement LIFE pour cette unique action ne sera pas pertinent.

Une association locale de protection de la nature souhaite lancer un programme d'amélioration des connaissances sur une espèce d'amphibien dans un territoire donné, afin de déployer des actions de protection adaptées à son comportement.



En l'absence d'impact concret sur l'espèce d'amphibien en question pendant la mise en œuvre du projet, un financement LIFE n'est pas envisageable.

Autres éléments à avoir en tête avant d'envisager un financement LIFE

La date de démarrage des activités : pour un projet LIFE standard déposé à l'appel 2024, s'il est retenu il ne pourra pas démarrer avant l'été 2025, voire septembre.

- Cela signifie que les dépenses engagées avant cette date ne seront pas éligibles.

La préparation d'un dossier de candidature LIFE est une démarche exigeante et chronophage – il est indispensable de prévoir des ressources humaines suffisantes

- En fonction de la taille et de la complexité du projet, on pourra recommander au moins 3 mois ETP à consacrer au montage du projet et à la rédaction du dossier.
- Un bon dossier de candidature est un dossier très détaillé dans lequel toutes les actions et sous-actions envisagées ont déjà été pensées, organisées entre les membres du consortium et budgétées de manière très précise. Sans quoi l'impact recherché par le projet ne sera pas considéré comme crédible.
- **Il faut donc démarrer dès maintenant !**

Pour les projets multi-partenariaux : l'ensemble des membres du consortium doit avoir donné son accord pour prendre part au projet et être pleinement inclus dans le processus de montage et de rédaction de la candidature

Sur quels éléments votre projet sera-t-il évalué ?

Plusieurs points sont prioritaires pour la Commission :

La pertinence du projet

- Est-ce que le projet répond bien aux objectifs du sous-programme et aux priorités de l'appel ?
- Est-ce que la logique d'intervention du projet est claire et pertinente ? Ie. Le lien entre le problème environnemental visé, vos objectifs, vos actions, et les résultats prévus ?
- Le projet présente-t-il des synergies et co-bénéfices avec d'autres sous-programmes LIFE et d'autres politiques de l'UE ?

Son impact

- Les impacts du projet sont-ils crédibles **et** ambitieux ?
- Y-a-t-il suffisamment d'éléments attestant de la durabilité de ces impacts ?
- Les résultats du projet seront-ils bien exploités et réutilisés, notamment par d'autres acteurs, sur d'autres territoires, ou à une plus grande échelle ?

Sur quels éléments votre projet sera-t-il évalué ?

Plusieurs points sont prioritaires pour la Commission :

La qualité du projet et du dossier de candidature

- Est-ce que le plan d'action est-il suffisamment clair, pertinent et faisable ?
- Les parties prenantes nécessaires à la mise en œuvre du projet ont-elles été identifiées et mobilisées ?
- La zone géographique de mise en œuvre du projet est-elle pertinente au regard de la problématique ?
- Est-ce que les stratégies de suivi-évaluation et de communication-dissémination sont suffisantes et pertinentes ?

Les ressources mobilisées pour le projet

- Est-ce que le partenariat est pertinent ? L'expertise et les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet doivent être mobilisés
- Le budget est-il cohérent avec le plan d'action et suffisamment transparent ?
- Le projet a-t-il une « good value for money » (un bon rapport entre les impacts et la subvention demandée) ?
- Est-ce que les mesures d'atténuation de l'impact environnemental du projet sont suffisantes ?

Sur quels éléments votre projet sera-t-il évalué ?

Des points bonus peuvent vous permettre d'être financé :

Bonus 1 – Synergies exceptionnelles et cobénéfices entre sous-programmes

→ C'est le caractère exceptionnel des synergies évoquées précédemment qui permettra d'obtenir ces points

Bonus 2 – Régions ultrapériphériques et régions vulnérables/spécifiques

→ Points bonus pour les projets mis en œuvre dans les RUP

Bonus 3 – Upscaling substantiel des résultats d'un autre projet européen

→ Il faut réutiliser les résultats d'un autre projet européen : attention il ne suffit pas de citer ces projets, il faut démontrer que ces résultats sont connus et seront réutilisés dans le cadre des activités de votre projet

Bonus 4 – Potentiel catalytique exceptionnel

→ C'est le caractère exceptionnel de la stratégie de réplication qui permettra d'obtenir des points : il faut que le projet essaime à une très grande échelle

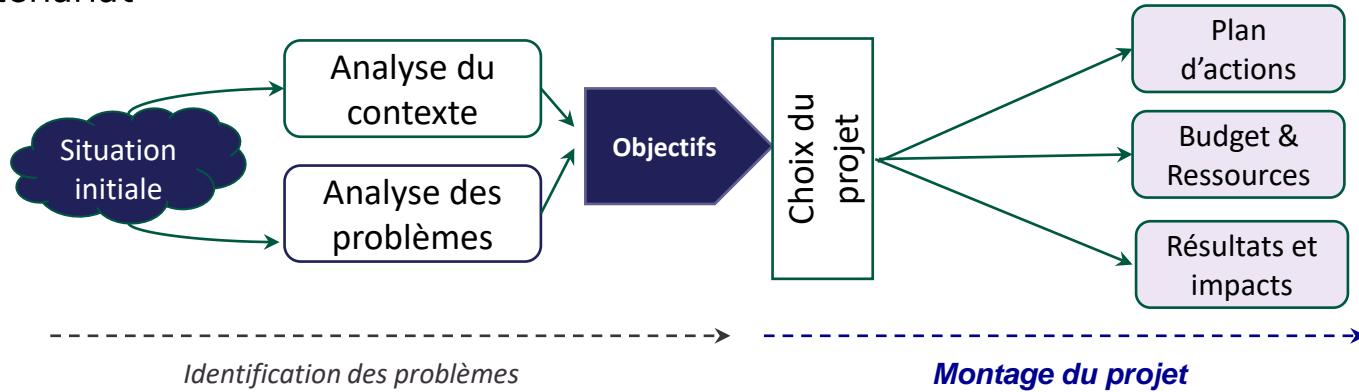
Bonus 5 – Coopération transnationale essentielle parmi les Etats Membres

→ Ces points sont attribués si la coopération européenne apporte une réelle plus-value au projet. Il ne suffit pas d'ajouter un acteur européen « cheval de Troie », uniquement pour quelques actions de communication ou de réplicabilité

La logique d'intervention du projet

Un point clef pour la l'évaluation du projet

- Tout projet européen doit reposer sur une logique d'intervention solide avec une adéquation entre la problématique, les objectifs, les activités prévues, le budget et le partenariat



- Une erreur fréquente est d'avoir déjà un projet sans avoir bien analysé la situation initiale, le contexte et les différentes composantes du problème environnemental visé

Le partenariat

Créer son partenariat avec les entités et personnes les plus pertinentes

- Les structures qui ont les compétences et expertises nécessaires à la mise en œuvre du projet (pour la mise en œuvre, le suivi-évaluation, la communication/dissémination, etc.)
- Des structures et personnes avec qui vous souhaitez travailler et qui seront prêt à s'investir dans toutes les étapes du projet (le montage de projet nécessite de l'investissement et peut être chronophage)
- Des structures qui remplissent les conditions de l'appel à projet/termes de références (domiciliation géographique, statut, etc.)
- En cas de partenariat transnational la maîtrise de l'anglais ou d'une langue véhiculaire commune est obligatoire (un projet LIFE peut être déposé dans n'importe quelle langue officielle de l'UE)

Le partenariat

Les différents acteurs d'un projet LIFE

Le partenariat :

- Le bénéficiaire coordinateur : il coordonne le projet et représente le partenariat auprès de la commission européenne
- Les bénéficiaires associés (et leurs potentielles entités affiliées) : les autres acteurs qui mettront en œuvre des actions dans le cadre du projet et qui toucheront une part de la subvention

Les autres acteurs :

- Parties prenantes : les acteurs dont vous devez obtenir l'accord pour réaliser une partie des actions (y compris pour participer à certaines d'entre elles)
- Les cofinanceurs : les acteurs qui cofinancent une partie du projet mais ne prennent pas part aux actions
- Les sous-traitants/prestataires : structures qui mettront en œuvre des activités du projet après mise en concurrence (obligatoire dès 500€)

Conseils pour le montage de votre projet

Ce qu'il faut prévoir :

- S'y prendre à l'avance et **mobiliser les ressources adéquates**
- Se servir d'un certain nombre d'**outil méthodologique de montage de projet** (arbre à problème, cadre logique, diagnostic, etc.)
- Mobiliser les personnes nécessaires pour **obtenir toutes les informations attendues** (notamment chiffrées)
- **Bien analyser la documentation et l'état des lieux** avant de se lancer dans l'écriture du dossier
- Mobiliser un partenariat et des personnes **avec l'expertise et la motivation nécessaires**

Ce qu'il faut éviter:

- **Se lancer trop tard dans le montage du projet**
- Déposer un dossier pour un projet que vous souhaitez mettre en œuvre **sans vérifier son adéquation avec l'appel à projets**
- Se lancer **sans avoir les partenaires et informations nécessaires** pour écrire le dossier de candidature
- **Découvrir les attentes du dossier de candidature au dernier moment**



Questions - Réponses



Décembre 2022 – Décembre 2027



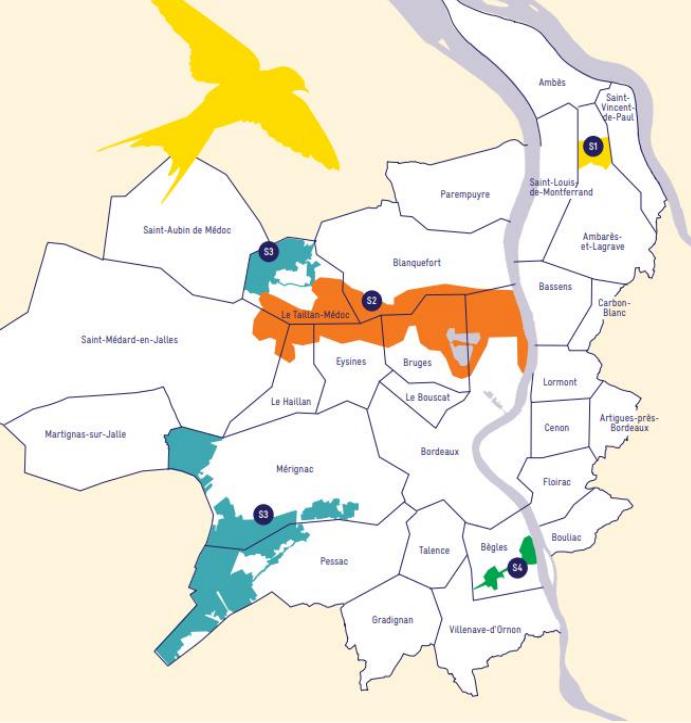
Cofinancé par
l'Union
Européenne



Un partenaire financier européen : le programme LIFE

- Projet LIFE – Biodiver'Cité et Résilience fait suite à l'adoption du Plan Biodiver'Cité 2021-2026
- Montage complexe
- Facilité par l'appui du Ministère (Infoday) et d'Enviropea (ateliers d'écritures, relecture)
- Travail en binôme (experte Biodiversité et experte « Europe »)



**SITE 1****LES MARAIS DE PEYCHAUD**

Exploitation agricole céréalière intensive de **200 ha** située dans la zone Natura 2000 des marais du Bec d'Ambès.

SITE 2**LE PARC DES JALLES**

Site de **3 450 ha** situé dans la zone Natura 2000 du réseau hydrographique de la jalle de Blanquefort.

SITE 3**LES LISIÈRES FORESTIÈRES**

Site de **3 095 ha** situé à la frontière entre la forêt des landes de Gascogne et les zones urbanisées.

SITE 4**LE DELTA VERT**

Site de **160 ha** totalement urbain mais situé à proximité de sites de grande valeur écologique (Natura 2000 de la Garonne et Espaces Naturels Sensibles du département de la Gironde).

LIFE Biodiver'Cité et résilience, la restauration écologique au service des habitants

Les objectifs principaux

- Améliorer la **fonctionnalité** du réseau écologique
- Améliorer la **qualité** des habitats naturels
- Développer une exploitation **agricole** soutenable
- Réduire les menaces qui pèsent sur la **biodiversité**
- Renforcer les fonctions des écosystèmes et les **services écosystémiques** : îlots de fraîcheur, pollinisation, atténuation des inondations et du changement climatique, production d'énergie propre
- Promouvoir les actions de restauration écologique **au service du bien-être des habitants**

LES GRANDS CHIFFRES DU PROJET



7 005 ha
de la métropole restaurés



41 000 habitants
directement concernés par les actions



16 espèces menacées
visées par le projet



4,5 km
de haies champêtres
plantés en zone naturelle



202 ha
de zones humides
restaurés



6,5 ha
de forêt et de végétation
plantés en zone urbaine



12 km
de continuités
écologiques restaurés



5 zones
de calme créées
11 700 MWh
par an d'énergie propre
produite, soit 1 000 foyers
chauffés



1 300 points
lumineux réduits



7 services
écosystémiques
rétablis

LIFE Biodiver'Cité et résilience, la restauration écologique au service des habitants

5 actions de restauration écologique issues du plan d'action Biodiver'Cité

- Milieu agricole : création d'une exploitation agroécologique
- Milieu soumis au risque inondation : recul de digue sur la jalle du Sable
- Milieu urbain et périurbain : réduction des pollutions lumineuses et sonores
- Milieu urbain : renaturation
- Milieu aquatique : réouverture de cours d'eau

LIFE Biodiver'Cité et résilience, la restauration écologique au service des habitants

Les espèces et les habitats ciblés par le projet

- 16 espèces menacées en mauvais état de conservation et jugées vulnérables à l'échelle européenne
- Des habitats naturels patrimoniaux et notamment les zones humides, les mégaphorbiaies hygrophiles ou encore les ripisylves





© JB Menges

Vos contacts sur le projet LIFE BCR

Bordeaux Métropole

Coordination : Mathilde Leymarie, Elsa Alfonsi et Mickaëlle Vergnaud

m.leymarie@bordeaux-metropole.fr

e.alfonsi@bordeaux-metropole.fr

m.vergnaud@bordeaux-metropole.fr

Recul de digue et de réouverture de cours d'eau : Camille Legand,

Renan Fressigne et Fabrice Demarty

Agroécologie : Yves Suffran et Mathilde Leymarie

Végétalisation urbaine : Ronja Mattmann et Anne Desurmont

Pollution lumineuse : Ghislain Luneau et Mathilde Leymarie

Pollution sonore : Hélène Dourneau

Partenaires

CEN Nouvelle Aquitaine

LPO Aquitaine

Cistude Nature

Fédération de pêche

SER Europe

LIFE VINOSHIELD

Objectif : Répondre aux défis clés des vignobles grâce à des filets protecteurs textiles multifonctionnels innovants et faciliter leur reproduction dans 6 pays européens.

Mise en œuvre :

- Tests dans 9 vignobles en France (gérés par l'IFV), en Italie et en Espagne
- Démonstration des performances des filets et des avantages environnementaux
- Réduction de l'humidité des vignes et de l'usage des produits phytosanitaires

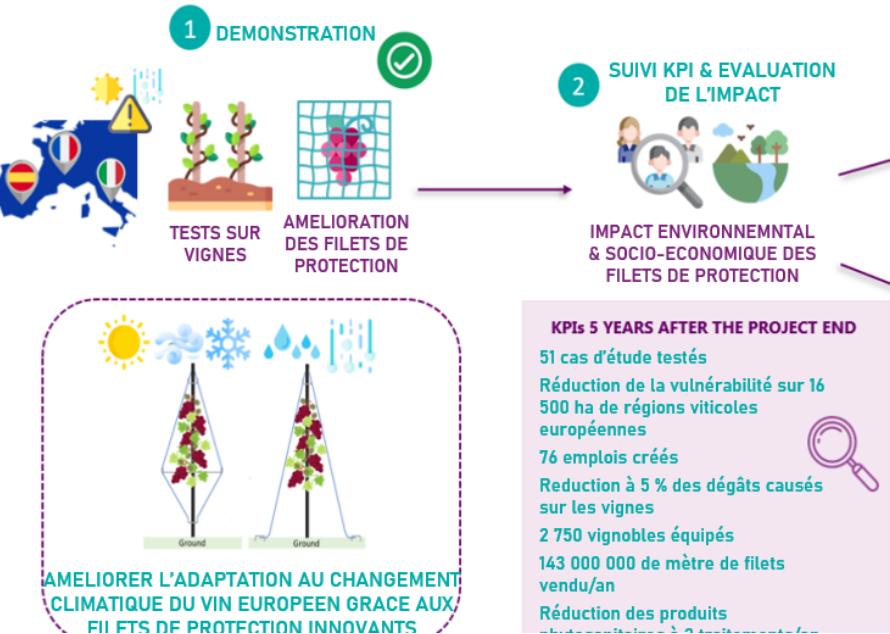
Impact :

- Protéger 16 500 hectares de vignes d'ici 2032
- Réduire les dégâts de 30 % à 5 %
- Équiper 2 750 viticulteurs de filets protecteurs
- Validation du modèle économique et de son adoption sur le marché viticole européen
- Garantir la récupération et le recyclage des filets en fin de vie

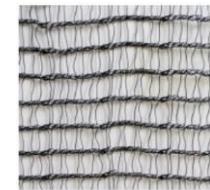
LIFE VINOSHIELD

52 MOIS DE DUREE
DE PROJET 7 PARTENAIRES 4,1M€ BUDGET DE PROJET 3 PAYS

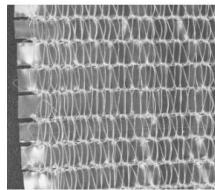
8 REGIONS D'ESSAIS 9 VIGNOBLES 15 PARCELLES D'ESSAIS



- TEXINOV porteur de projet
- Tests et commercialisation des filet de protection de la vigne



TIP 066 –
Cov'Impact



TIP 068 –
Rain'Net



TIP 067 - ZEBRA



Gel - Ecov'Ice

- Première validation de la commission européenne
- Préparation et signature des différents accords
- Démarrage Sept. 2024



Questions - Réponses

Merci de votre
attention !